

Bibliothèque numérique

medic@

Réformes de l'enseignement médical
à la Chambre des députés

*In : Concours médical, 1912, 34.
8. p. 184-187
Cote : 91496*

tients d'entrer dans notre cabinet, sont rarement pressés d'en sortir. Certes, les 20.000 médecins de France ne verront pas tous 4.000 malades, car en dépit du mot « Egalité », qui parade au fronton des monuments, il n'est rien pour corriger les caprices du Destin, dont les faveurs ou les rigueurs sont génératrices des priviléges, des imperfections des hommes.

Aussi pour parer à une insuffisance inévitable et fréquente, pour couvrir le déficit causé par les débiteurs insolubles, il faudra souvent compter sur les interventions spéciales. Nous nous en occuperons bientôt.

Quant aux heureux — ceux qui réalisent le maximum — ils trouveront dans ces interventions, accouchements ou autres, l'occasion de procurer à leur foyer des joies que j'ai mesurées avec parcimonie. Je n'y verrai, pour ma part, aucun dommage. Au contraire, personne, plus que moi, ne saurait s'en réjouir.

RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL

Les Réformes de l'Enseignement médical à la Chambre des députés.

Les étudiants en médecine après six ans de protestations et de manifestations bruyantes sont parvenus enfin à attirer l'attention du Parlement.

La Chambre des Députés, dans sa séance du vendredi 9 février, a discuté l'interpellation de M. Léon Perrier, député de l'Isère sur les incidents et les troubles de la Faculté de médecine de Paris. L'intervention de notre distingué confrère, le Dr Gilbert-Laurent, de la Loire, du Pr Augagneur, de Lyon, du Dr Monprofit, d'Angers, la réponse de M. Guist'hau, ministre de l'Instruction publique, ont permis de donner à la discussion de cette importante question une véritable ampleur. Son compte rendu *in extenso* remplit 54 colonnes du *Journal officiel* (1); malgré tout l'intérêt qu'a pour nous cette séance parlementaire, nous devons donc renoncer à en publier le compte-rendu; nous nous bornerons donc à une courte analyse des discours de MM. Léon Perrier et Gilbert-Laurent, dont nous citerons les passages qui montrent la conformité des vues des praticiens comme nous et de ces hommes indépendants, qui n'ont envisagé dans la question que le seul intérêt public.

M. Léon Perrier a abordé d'abord les incidents évidemment très regrettables qui se sont produits au cours du Pr Nicolas pendant cinq années consécutives, mais chacun s'est vite rendu compte que ces incidents, qui dans une certaine mesure ont pu être provoqués par des ambitions déçues et des intérêts privés lésés, ne jouaient qu'un rôle tout secondaire dans l'état de malaise, d'anarchie qui règne depuis plusieurs années à la Faculté de

Paris. La véritable cause des manifestations continues, dont le Pr Nicolas, le Concours de l'Aggrégation et quelques autres circonstances ont été les prétextes, a été la coupable indifférence de tous ceux qui ont la charge de l'organisation de l'Enseignement médical en France devant les réclamations persistantes, unanimes, justifiées des étudiants et de tous les médecins praticiens de France.

Les protestations contre les méthodes d'enseignement de M. le Pr Nicolas, dont personne, disons-le en passant, ne discute la haute valeur scientifique, a permis à M. Léon Perrier de faire la critique de l'enseignement de l'anatomie à l'école pratique de Paris; nous y relevons quelques dures vérités qu'il nous plaît de trouver dans la bouche d'un homme étranger aux petites et mesquines intrigues qui occupent les loisirs des hautes personnalités médicales et de la clientèle intéressée qui bourdonne autour d'elles.

« Il faut savoir, a dit M. Léon Perrier en parlant des conférences faites dans les pavillons d'anatomie de Paris, il faut savoir, pour apprécier leur utilité, que les prosecteurs, les aides d'anatomie ne font pas dans les pavillons des conférences en vue d'aider les étudiants et de les instruire, mais uniquement pour eux-mêmes en vue de préparer leur concours et se familiariser avec l'usage de la parole.

M. MONPROFIT. C'est inexact.

M. CHASSAING. C'est parfaitement exact. Cela a toujours été ainsi.

M. Léon PERRIER. Il faut voir faire dans les pavillons d'anatomie, par des prosecteurs, des aides d'anatomie, l'exposé d'une question anatomique. Vous les verriez, montre en main, cherchant à développer la question pendant le laps de temps qu'ils se sont tracé et qui est celui qui leur sera imposé dans leurs concours.

M. MONPROFIT. C'est inexact; c'est tout le contraire.

M. Léon PERRIER. Ceci est inexact, dites-vous, mon cher collègue. Ceci est reconnu exact par les étudiants eux-mêmes, qui n'hésitent pas à proclamer que l'enseignement des prosecteurs n'est pas fait en leur faveur et pour leur profit personnel. Voici, d'ailleurs, dans la lettre adressée par l'association corporative des étudiants à M. le ministre de l'instruction publique, l'opinion même des étudiants :

« En fait, à l'école pratique, rien n'est adapté au but que le personnel enseignant devrait poursuivre : prosecteurs et aides semblent considérer leurs élèves comme des sujets d'expérience sur lesquels ils pourront exercer leur éloquence ; l'étudiant, abandonné à lui-même, quant au côté pratique de ses études, se désaffectionne lentement d'une maison dont il ne se sent pas l'élève, au sens le plus complet du mot ».

Plus loin M. Léon Perrier apprécie ainsi le rôle de M. le doyen de la Faculté de Paris, qui, au lieu d'agir contre les seuls coupables, a pris des mesures générales qui lèvent les étudiants travailleurs et compromet l'avenir de ceux qui ne se sont livrés à aucune manifestation.

Il est évident, dit-il, si on examine les choses de près, que, dans tout cet ensemble de mesures prises depuis 1907, on ne trouve pas de fermeté vraie. On trouve successivement tantôt une bienveillance excessive, tantôt des mesures brutales, comme l'introduction de la police dans la faculté de médecine de

(1) *Journal officiel* du 10 février 1912, pages 255 et suiv.



Paris, tantôt des mesures trop générales, comme la fermeture de la faculté. Il n'y a pas, évidemment, de mesure plus grave et qui aille plus à l'encontre du but poursuivi que cette dernière. (Applaudissements.)

Il est facile de le comprendre, messieurs. Tous les étudiants de première et de seconde année ne sont pas partie active dans les troubles, tous ne participent pas aux violences ; de ce fait, il n'y a pas de méthode plus maladroite que celle de fermer la faculté, car il est évident que par là, les étudiants qui travaillent sont fatallement obligés de lier partie avec les étudiants qui organisent et provoquent le tumulte. (Applaudissements.)

M. Albert THOMAS. C'est ce qu'on désire.

M. Léon PERRIER. Voilà, messieurs, quel a été jusqu'ici le rôle du doyen de la faculté. On sent, je le répète, dans les mesures prises par le doyen, le désir de ne jamais prendre de responsabilité personnelle. Si, en effet, on examine de près l'attitude du doyen au cours de ces incidents, on le voit s'abriter soit derrière le conseil de l'Université, soit derrière le ministre de l'instruction publique.

M. Léon Perrier cite encore l'opinion des vraies étudiants en médecine sérieux, de l'*Association corporative* qui n'est intervenue dans le mouvement que lorsqu'elle y a été forcée par les mesures que M. le Doyen avaient prises et jugeait ainsi ces dernières, dans son *Bulletin* : « Quel symbole que ce spectacle, auquel il nous fut donné d'assister : un doyen affolé, pliant sous le poids d'une responsabilité trop lourde pour sa faiblesse, reculant devant des résolutions nettes, trop générales pour sa diplomatie, et préparant dans l'ombre le coup de force qui, pour la troisième fois, devait souiller la maison dont les traditions lui étaient confiées ! Quel triste retour des choses d'ici-bas que les mille avanies auxquelles l'ont exposé ces jours-ci les rapports par trop intimes qu'il dut entretenir avec des protestataires enragés ! Nous ne saurions pourtant nous apitoyer sur le sort de l'homme, qui ne sut jamais adopter une attitude suffisamment nette pour mettre les intérêts de la grande famille médicale au-dessus des querelles et des cabales de parti. »

Je n'aurais pas mieux dit, affirme M. Léon Perrier, que ces étudiants.

L'interpellateur est encore fort dur pour certains de nos maîtres de la Faculté :

Les titres de la faculté de médecine de Paris sont trop souvent malheureusement des enseignes pour se créer une meilleure clientèle ; ces titres se monnayent très largement sur la place de Paris auprès de la riche clientèle. La méthode que M. le doyen Deboye avait introduite à la faculté de Paris et qui consistait à demander aux professeurs de se consacrer uniquement à leur enseignement et aux étudiants portait un tort considérable à beaucoup de professeurs et agrégés de la faculté de Paris qui ne voient dans leurs titres et le noble exercice de l'enseignement qu'un moyen d'accroître leur clientèle et d'étendre leurs appétits. (Applaudissements sur divers bancs à gauche et à l'extrême gauche).

En réalité, M. Nicolas a été, permettez-moi l'expression, la tête de turc de la bataille qui se livre aujourd'hui dans l'enseignement médical entre les scientifiques désintéressés et les professionnels mercantiles. (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.)

Le député de l'Isère continue la critique de l'organisation de l'enseignement médical pari-

sien. Il qualifie la préparation de l'externat et de l'internat de « bachotage indigne d'une Faculté comme celle de Paris ». Il donne encore à ce sujet un extrait du *Bulletin de l'Association corporative des étudiants en médecine*, qui montre que ces jeunes gens, avec plus de précision et de clairvoyance que certains de leurs maîtres, savent quelles sont les erreurs de l'organisation actuelle dont souffrent les malades, le corps médical français et eux-mêmes. Chemin faisant, M. Léon Perrier apprécie ainsi les concours :

D'autre part, il faut connaître ce que sont les concours de la faculté de médecine de Paris pour en apprécier toute la valeur. Il faut savoir qu'à la faculté de médecine de Paris on n'arrive que par les protections, par le « piston », comme disent les étudiants. C'est aussi l'une des causes profondes du malaise qui sévit sur l'enseignement médical de la faculté de médecine.

Il conte avec quelle facilité, en connaissant les membres du jury, on peut indiquer d'avance les candidats élus.

Le remède à cette situation intolérable est, pour M. Léon Perrier, l'accès libre de tous les services des hôpitaux parisiens aux étudiants pour y recevoir l'enseignement clinique qui leur est indispensable, le dégagement des grandes facultés par le relèvement de la prospérité des Ecoles préparatoires de médecine. Il espère que sur ces sujets porteront les travaux de la Commission supérieure des études médicales nouvellement instaurée dont il critique la constitution avec une grande sagacité.

Tout d'abord, elle est apparue à tous comme trop nombreuse. Je ne crois pas qu'une commission comptant près de quatre-vingt membres puisse étudier avec le calme et la sérénité qui convient, la réforme des études médicales ; je doute qu'elle puisse discuter avec fruit. De plus, elle apparaît — je donne ici l'opinion de bien des professeurs — comme un peu suspecte, parce que les membres qui la composent ont été désignés uniquement par vous, Monsieur le Ministre.

Ce que demandaient à la fois les facultés de médecine et les associations de praticiens, c'est que les membres de cette commission fussent élus par les associations elles-mêmes. J'aurais compris que vous déterminiez le nombre des membres à élire soit par l'Académie de médecine, les facultés de médecine, les écoles préparatoires réorganisées, soit par les associations de praticiens et que vous chargiez, ensuite, ces corps constitués de désigner ceux d'entre eux qui devraient faire partie de cette commission. Je pensais que vous auriez institué cette procédure. Vous auriez ainsi évité la suspicion qui commence à peser sur la commission et qui fait dire dans certains milieux médicaux que cette dernière n'émettra qu'une opinion déjà arrêtée dans les bureaux du ministère.

M. Léon Perrier, en effet, sait qu'il ne faut pas se faire d'illusions sur l'avenir de réformes même voulues par un ministre et à cette occasion, il décoche un trait à cet excellent M. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur, dont tous nos frères ont pu, par les événements qui se sont succédé, apprécier l'habileté, la clairvoyance et la compétence en matière d'enseignement médical et qui est un des principaux auteurs responsables

du gâchis où est empêtrée la Faculté de médecine de Paris.

Si M. le président du Conseil a pu dire, au cours d'un précédent débat, qu'un nuage qui passe n'assombrit pas l'horizon, je dirai, moi, qu'un ministre qui passe — et il en passe beaucoup — ne trouble pas la sérénité des directeurs du ministère. (Sourires.)

Je n'adresse pas ici une critique personnelle à M. le directeur de l'enseignement supérieur; mais sa culture, étant purement littéraire, il n'a pas toujours — et je me fais ici l'écho de l'opinion d'un grand nombre de mes professeurs — la compréhension très nette du rôle des facultés des sciences et des facultés de médecine.

La péroration de l'honorable interpellateur mérite d'être reproduite en entier. S'adressant directement au Ministre de l'Instruction publique, il dit :

Réalisez, d'autre part, les réformes qui sont attendues par le corps médical tout entier.

Agissez hardiment — avec le seul souci de l'intérêt général, celui des médecins et plus encore celui des malades — et vous aurez avec vous, à vos côtés, tous ceux qui pensent que la profession médicale est une noble et haute profession que ne doivent avilir ni les marchandages ni le mercantilisme. (Très bien ! très bien !)

Agissez énergiquement, et vous démontrerez, par les concours que vous trouverez sur tous les points du pays, qu'il y a encore des médecins — et ils sont la grande majorité — qui connaissent la tâche élevée, faite de science et de dévouement, qui est la leur.

Vous aurez fait une démonstration plus éclatante encore, monsieur le ministre. Vous aurez démontré qu'il peut y avoir un ministre de l'instruction publique qui est vraiment le « grand maître » de l'Université, puisqu'il a su se dégager des maîtres tout puissants qui tiennent trop souvent en tutelle les ministres de la République. J'ai nommé : les bureaux, la routine et les pontifes. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Notre distingué et dévoué confrère, le Dr Gilbert Laurent qui, par sa connaissance complète des milieux médicaux, a été à même de se faire une opinion personnelle, a laissé au second plan les manifestations contre le Pr Nicolas.

Tous ces troubles, affirme-t-il, ceux qui visent M. Nicolas, comme ceux qui visaient d'autres professeurs, et les véritables scandales qui éclatèrent lors du concours de l'agrégation en 1906 sont la conséquence directe, logique et fatale de la crise actuelle du corps médical et surtout de l'organisation vicieuse de l'enseignement médical en France, plus particulièrement à la faculté de Paris. (Très bien ! très bien !)

Il a brossé de main de maître le tableau attristant de la Faculté de médecine de Paris, « discordance entre le nombre des chaires, le nombre des professeurs et le nombre des étudiants ».

Il a cité les opinions, toutes concordantes, des trois Congrès des Praticiens, de M. Couyba dans un rapport au Sénat, de M. Steeg, dans un rapport à la Chambre, du Dr Leredde, du Dr Roux, de l'Institut Pasteur, de M. Doumergue, lorsqu'il était ministre de l'Instruction publique, sur l'insuffisance de notre enseignement ; il rappelle la création et les travaux de la Commission de 1907 chargée de rechercher les défauts et les lacunes de

l'enseignement médical, le rapport du Pr Pierre Teissier, de Paris, qui ne craignait pas de dire :

« La science ne se fait pas dans les cours, elle se fait dans le laboratoire et au lit du malade. »

Il montre combien sont peu sérieux, superficiels et injustes, les examens auxquels sont soumis les étudiants, surtout les examens cliniques, et emprunte pour les symboliser la spirituelle comparaison d'un professeur de Montpellier, qui disait que l'enseignement médical et les examens probatoires étaient comme les vêtements du clown Auguste, ces grands vêtements si amples que jamais le corps ne parvient à les remplir. A son tour, il fait en ces termes la critique de la grande Commission sur l'avenir de laquelle personne ne paraît guère plus s'illusionner :

Mais on peut adresser de nombreuses critiques à cette commission, monsieur le Ministre. Bien que je n'aie pas peut-être l'autorité suffisante pour les rappeler toutes, il en est une ou deux que je veux formuler : non seulement cette commission de soixante-quatorze membres est trop nombreuse, comme le disait M. Léon Perrier, mais surtout vous n'avez pas précisé d'une façon très explicite son champ d'action ; vous avez laissé sa compétence dans l'indéfinition ; on ne sait pas ce qu'elle aura à faire. Mais surtout le nombre des médecins praticiens qu'elle comprend est trop minime ; ils se trouvent noyés dans la masse des professeurs et des non-praticiens, des administrateurs. Si vraiment vous vouliez faire des réformes utiles, il fallait au moins prendre la décision qu'avait prise votre prédécesseur au ministère, M. Briand, et demander non seulement au groupe médical de la Chambre mais à toutes les associations professionnelles ou syndicats médicaux, aux médecins praticiens, quels étaient à leur avis les hommes les plus aptes à siéger dans cette commission. Il y aurait peut-être eu quelques personnalités agissantes pour bouleverser les idées qui ont cours dans votre ministère sur la façon dont on doit exercer la médecine en France, mais quelques révolutionnaires n'auraient peut-être pas mal fait dans ce milieu conservateur du ministère. (Mouvements divers. — Applaudissements à gauche.)

Il ne faudrait pas pouvoir dire de cette commission ce que disait, lors d'une récente séance, M. Jaurès, à propos de la conférence consultative de la Tunisie, que c'est, elle aussi, la commission des « Benoui-oui ». (On rit).

Je connais trop votre désir de réformes sérieuses pour penser que vous ne voulez réformer qu'en superficie sans aller déraciner le mal qui ronge notre enseignement ; mais la composition de cette commission, celle des sous-commissions, où vous vous réservez encore le droit de nomination de trois membres, prête fort à la critique du corps médical.

Après une critique très serrée de l'agrégation, appuyée des opinions d'hommes comme Albert Robin, Huchard, Ranyier, le Pr Bard, de l'Université de Genève, le Pr Truc, de Montpellier, M. Gilbert Lau : (Il termine ainsi :

Mais, monsieur le ministre, quelle que soit votre décision, tant que vous n'aurez pas modifié l'organisation des facultés de médecine en France, et surtout la faculté de Paris, tant que vous n'aurez pas déchargé cette faculté du nombre trop considérable d'étudiants qu'elle a actuellement, vous pouvez craindre que, du jour au lendemain, des troubles se produisent. Je ne

dis pas que c'est logique, je dis que c'est fatal, c'est obligatoire.

Ce qu'il faut faire, monsieur le ministre ? il faut faire que les étudiants soient préparés à exercer, comme ils le doivent, pour le plus grand bien de leurs malades, la noble profession de la médecine et remplir dans notre pays le rôle social important qu'ils doivent y tenir. Dans l'enseignement, il ne faut pas que les malades soient faits pour les médecins ; il faut que les médecins soient faits par les malades. (*Applaudissements*). Actuellement, comme le disait jadis un très distingué professeur de la faculté de Lyon, le professeur Bénédict Teissier, le père de l'éminent professeur de Lyon et l'oncle du professeur Teissier de Paris : pour être un bon médecin, il faut trois conditions : le savoir, le savoir-faire et le faire savoir. (*Sourires*).

Je crois, pour ma part, qu'il ne faut que deux choses, la science et la bonté. (*Très bien ! très bien !*)

Je devrais dire la bonté d'abord. Vous ne pouvez peut-être pas grand' chose pour faire germer la bonté dans le cœur du futur médecin, vous pouvez beaucoup pour lui inculquer la science. Mais il ne faudrait pas que vous écoutez trop ce que vous diront vos bureaux. Entendez ce que vous disent les professeurs et les agrégés, mais considérez qu'eux aussi sont de l'autre côté de la barricade. Ils voudront organiser l'enseignement un peu à leur profit et ils ne se rendront pas toujours compte qu'ils ont tendance à s'abandonner l'étudiant à eux-mêmes, à penser que l'étudiant est fait pour le professeur, au lieu que c'est le professeur qui doit être fait pour l'étudiant. (*Très bien, très bien !*) Ceux qu'il faut écouter, ce sont les praticiens, les médecins, les syndicats médicaux, qui savent ce qui leur a manqué dans leurs études médicales, ce que leurs fils, leurs neveux, leurs successeurs à la faculté, n'y trouvent pas actuellement. C'est à ces praticiens surtout que je vous reproche, monsieur le ministre, de ne pas vous être assez adressé pour composer votre commission. Adressez-vous dorénavant à eux avec plus de confiance, car, ce qu'ils cherchent, c'est le bien de l'enseignement médical en France.

Et lorsque vous aurez consulté les praticiens, n'oubliez pas de demander quelquefois leur avis aux étudiants...

M. Germain PÉRIER (Saône-et-Loire). Très bien !

M. Gilbert LAURENT..... Il est bon qu'ils aient voix consultative au moins,

En somme, les étudiants ont le jugement très droit, un grand besoin de justice, un vif désir de s'instruire et, dans les troubles qui viennent d'éclater à la faculté de médecine, M. Perrier vous l'a dit, tous les torts ne sont pas du côté des étudiants. Il faudrait user à leur égard de l'indulgence que sollicitait tout à l'heure mon distingué collègue.

Vous ferez ainsi une œuvre bonne, non seulement au point de vue de l'apaisement dans les esprits, mais aussi au point de vue de l'avenir de l'enseignement médical en France. (*Applaudissements*.)

Le Ministre de l'Instruction Publique, sans doute mal documenté pour répondre, s'est borné à proclamer la nécessité de maintenir l'ordre à la Faculté de médecine de Paris. Il a déploré que des jeunes gens instruits et qui sont appelés un jour à jouer un rôle important dans la vie politique de la Nation se livrent à de pareils excès qui, par leur continuité, ne peuvent être excusés comme une expansion de la vitalité excessive de la jeunesse.

On eût pu lui répliquer qu'il ne fallait plus considérer les étudiants en médecine de notre époque comme les Bohèmes de Mürger qui n'ont sans doute jamais existé, que les citations du *Bulletin*

de leur Association corporative par M. Léon Perrier montraient bien l'esprit sérieux, réfléchi, réellement scientifique des étudiants en médecine ; que les professeurs d'anarchie avaient siégé sur les bancs des Ministres, qu'en temporisant, éludant, renvoyant aux calendes grecques, des réclamations fondées et des demandes légitimes de réformes, ces derniers avaient montré qu'en France à cette heure, on ne pouvait obtenir justice en agissant avec pondération et calme, que pour se faire écouter sérieusement des Ministres et du Parlement, il fallait enfler la voix de la raison du bruit confus de l'émeute et du tumulte des manifestations.

Cet enseignement gouvernemental de l'anarchie est à nos yeux plus funeste pour l'avenir de notre pays que les incartades des étudiants ; en se perpétuant, il finirait par convaincre la jeunesse des Ecoles que le raisonnement et la discussion sont désormais inutiles et que l'*ultima ratio* est chez nous la violence.

C'est là, surtout, Monsieur le ministre, ce qu'il convient de déplorer.

J. Noir

ÉTUDES & PROJETS

Les œuvres de secours immédiats et d'assistance à la Famille médicale.

Le Dr Vimont, qui s'occupe, avec le zèle et le succès que l'on sait, de la Caisse de secours immédiats du Syndicat des médecins de la Seine, a envisagé, dans le *Concours médical*, les Caisse de secours immédiats, et son article s'est terminé par les propositions suivantes :

- 1^o Création de caisses de secours immédiats, régionales ou corporatives ;
- 2^o Assistance autant que possible en nature ;
- 3^o Fédération et union de ces différentes caisses ;
- 4^o Organisation d'une caisse centrale de réassurance placée sous la direction de l'Association générale ;
- 5^o Nomination d'un trésorier payeur général pour les œuvres d'assistance d'une même région.

Je suis d'accord, absolument d'accord, avec lui sur les points principaux, et j'aurais adhéré à toutes ses conclusions, n'était l'intervention de l'A.G., qui me semble devoir rester étrangère à cette affaire, et je pense le démontrer tout à l'heure.

Auparavant, il me sera permis de rappeler que les délégués des divers groupements professionnels, convoqués par l'Association de la presse médicale, ont voté, dès le 19 février 1910, le principe des *Œuvres régionales* de secours immédiats et d'assistance à la famille médicale, et leur *Fédération* en une *Œuvre générale*, celle-ci devant être représentée par un Conseil général, composé des délégués des œuvres régionales. Il aurait une caisse